

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 07 mai 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT **Maire**,

Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, Geneviève DELABY, **Adjoint**,

Francine FAUQUEMBERGUE, Jocelyne BORDIER, Laurence LACHAPELLE, Bruno CAFFIER, Jean-Pierre JOYOT

Nancy SUZÉ **Conseillers**,

Absents : Yannig MERLINpouvoir à Nancy SUZÉ

Michel VASSEURpouvoir à Bruno CAFFIER

Myriam LEDOUX, Olivier WAUTERS.

Secrétaire de séance : Francine FAUQUEMBERGUE.

Participait à la réunion : Martine CORNET

Observations sur le compte rendu de la séance du 02/04/2024 : NEANT



1. Acceptation de legs.

Par une lettre du 29 avril 2024, communiquée à tous les conseillers, M. Jean-Pierre PINTA a fait part de son testament en faveur de la Commune de Ponchon. Il lègue à la Commune sa maison du 107 de la rue de la Mairie. Le testament est exempt de toute charge ou condition. Il a été rédigé par devant Maître MAGRIT, notaire à Beauvais.

A l'unanimité, le Conseil accepte le testament de M. PINTA.

A l'unanimité, le Conseil exprime la gratitude de la Commune envers M. PINTA.

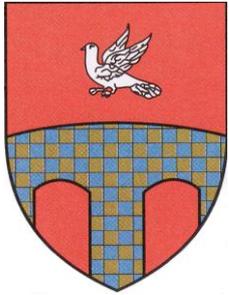
2. Desserte de Houssoye. Route de Framicourt à Houssoye.

- Le Département refoule tout aménagement qui permettrait un tourne à gauche sur la RD 1001. La desserte de Houssoye, en arrivant de la RD 1001, ne peut se faire en conséquence que par la ZC 54, les CR 17, 32, 33 et 31.
- La ZC 54 appartient à l'Etat. Il faut en solliciter l'acquisition.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : contact@ponchon.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

- Les CR 17, 32, 33 et 31 doivent être reclassés en voirie communale.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- La nouvelle voirie communale englobant la ZC 54, les CR 17, 32, 33 et 31 portera le nom de « Route de Framicourt à Noailles ».

Accord unanime du Conseil Municipal.

- La route de Framicourt à Houssoye va nécessiter des travaux. Un descriptif de travaux permettra de demander des devis. Sur la base d'un de ces devis, nous demanderons les subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3. Plan de Mobilité Simplifié de la Thelloise.

Exposé de Denis Rolland :

Le plan vise à :

- Améliorer l'offre de mobilité (autocars, Pass Thelle, transport en commun, bus).
- Développer des modes alternatifs pour les voitures (covoiturage, autopartage etc)
- Encourager la transition écologique des transports. (Itinéraires de marche, pistes cyclables, mobilité douce)
- Optimiser les flux des poids lourds et de marchandise en limitant le plus possible les nuisances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal agrée le Plan de Mobilité Simplifié de la Thelloise.

4. Voie cyclable entre Pierrepont et le Gros Poirier.

D'une réunion récente tenue avec les services du Département, il ressort que l'emprise foncière de la RD 1001 permettrait l'aménagement d'une telle voie. R. JOYOT en fera la demande auprès du Département.

5. Groupement de commandes de transports collectifs par la Thelloise.

Le 13 avril 2023, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commandes.

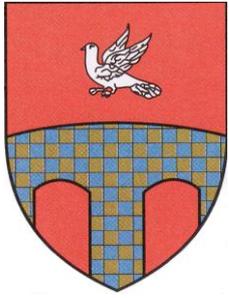
La constitution du groupement de commandes nécessitait la modification des statuts de la Thelloise, qui est intervenu après un vote du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux.

La Thelloise nous demande de confirmer notre adhésion au groupement de commandes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6. Adhésion du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération de Beauvais à différentes compétences du Syndicat d'Énergie.

Accueil unanime du Conseil Municipal



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

7. Zone d'accélération des énergies renouvelables.

Exposé de D. ROLLAND.

La loi du 10 mars 2023 a pour objectif de sortir des énergies fossiles et d'accélérer la production des énergies renouvelables.

Il s'agit pour les communes de définir des zones sur leur territoire susceptibles d'accueillir un jour des dispositifs d'énergies renouvelables. (photovoltaïque, solaire thermique, biogaz, géothermie, bois etc.)

D. ROLLAND, F. FAUQUEMBERGUE et N. SUZÉ feront des propositions au Conseil Municipal.

8. Tableau des vacances aux élections du 9 juin.

Voir annexe.

QUESTIONS DIVERSES

D. ROLLAND : Stationnement gênant de voitures ventouses dans la rue de la Mairie et les rues adjacentes. La gendarmerie a verbalisé en invoquant un règlement ou l'autre, mais cela n'a pas apporté d'amélioration. La fourrière, dont le coût sera à la charge du propriétaire, parait la destination de ces voitures. R. JOYOT préviendra par écrit le propriétaire.

F. FAUQUEMBERGUE : sur les CR 17 et 32, il y a des trous à boucher le plus rapidement possible, pour éviter qu'on roule dans le champ attenant. L. GOMEL y procédera dès qu'il aura le temps, et dès que le temps le lui permettra.

N. SUZE : demande des précisions sur le renouvellement du contrat de Mme CORNET. Le contrat a été renouvelé, pour la période du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 31 décembre 2026, aux mêmes conditions qu'auparavant. Mme CORNET reste contractuelle.

J.C GIRET : présent dans le public, soulève la question de l'accessibilité de la Mairie, qui reste à régler.

Jordann THERY : présent dans le public soulève plusieurs questions dont :

- Un dépôt sauvage dans le chemin du Gros Poirier, l'état du chemin n'a pas permis à Laurent GOMEL de l'évacuer.
- Un dépôt de tuiles, en bordure de la rue du Larris. Le déposant, ne l'a déposé que par nécessité. Il devait l'évacuer rapidement.

Date présumée du prochain Conseil : **mardi 18 juin à 19 h 00**